et des environs pour quelle société le sieur Leman convoiera.

Recevez, monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

DUMORTIER.

Roubaix, 25 juin 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*.

Traversant hier matin le pont St-Vincent de Paul, je me trouvai en face d'une veritable muraille de poussière soulevée par sept balayeurs qui grattaient vigoureusement le sol de leur instrument. Ils n'avaient oublié qu'un point, c'était d'arroser leur champ d'opération. Je vous affirme que si des microbes résident à cet endroit, j'en ai absorbé une quantité plus que suffisante pour empoisonner vingt mille personnes. Cette incurie a déjà été signalée par une lettre insérée dans votre journal, mais on n'y a pas apporté de remède. Si je vous signale le fait, c'est que je suis persuadé d'attirer l'attention de nos nouveaux édiles qui, certainement, donneront dans les 48 heures des ordres pour que ce système de nettoyage soit modifié. Le but du balayage ne doit pas être de changer la poussière de place, mais bien de l'enlever, sans charger de cette besogne les habitants qui traversent à « 9 heures 45 » du matin le pont St-Vincent-de-Paul.

Agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

Un de vos lecteurs.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Présidence de M. ARNAUD DE PRANEUF, vice-président.

Commissaire du gouvernement M. FACON, conseiller.

Audience du mercredi 25 juin.

L'audience, annoncée pour une heure, est ouverte à deux heures moins un quart.

Wallers. — Le Conseil, considérant, d'une part, que des bulletins portaient des barres noires, destinées à empêcher la substitution de noms manuscrits aux noms imprimés sur ces bulletins; et, d'autre part, que le sieur Lefebvre, régisseur des princes d'Arenberg, reconnait n'avoir pas exigé, au mois d'avril, le paiement des fermages qu'il avait l'habitude de toucher à cette époque,— ce qui a pu porter les électeurs à voter pour les candidats qu'ils savaient être agréables à M. Lefebvre,— annule les élections qui ont eu lieu à Wallers le 4 mai.

Une seconde question est soulevée par M. le commissaire du gouvernement. Les élections du 4 mai étant annulées, celles du 11 mai, sont-elles valables? Le Conseil n'a été saisi que d'une protestation relative aux élections du 4 mai; Me Basquin, prétend qu'il est saisi de droit de la question de la validité de celles du 11; l'affaire est mise en délibéré.

L'Ecluse. — Il existe à l'Ecluse un M. Laloux, élu conseiller municipal aux élections du 4 mai, qui possède des tourbières à Sassy-le-Grand (Somme) Ce M. Laloux aurait écrit, quelques jours avant le scrutin, à M. Alfred Dubois, directeur des tourbières de Sassy que, si, parmi ses ouvriers, il s'en trouvait qui voulussent venir voter à l'Ecluse, il l'obligerait de leur avancer la somme nécessaire au voyage, s'engageant à la lui rembourser. Quarante-deux ouvriers sont ainsi venus prendre part au scrutin. M. Laloux les aurait, en outre, conduits en masse jusqu'à la salle du vote.

Ces allégations, soutenues par Me d'Hooghe, sont énergiquement combattues par Me Werquin.

M. le commissaire du gouvernement conclut à l'invalidation des élections et le Conseil rend un arrêt conforme.

Carnières. — Une protestation contre l'élection du maire et de l'adjoint est rejetée.

Erre. — D'après le procès-verbal, signé par le bureau, 360 électeurs ont pris part au scrutin. La majorité était de 181 voix; cependant, le compte des bulletins ayant été fait à deux reprises, on n'en avait trouvé que 359. Aussi, la majorité des membres du bureau, quoiqu'ayant signé le procès verbal, ont ensuite signé une attestation portant que le nombre des votants n'était réellement que de 359.

La majorité se serait ainsi trouvée réduite à 180 voix au lieu de 181.

Or, deux candidats, ayant précisément réuni ce nombre de 180 suffrages, ont été proclamés élus. Environ, deux candidats, qui avaient obtenu 179 et 176 voix, ont été aussi, par une erreur assez peu explicable, proclamés élus.

Les protestataires, par l'organe de Me Basquin, demandent l'annulation de ces quatre élections.

Me Boyer-Chamard soutient, au contraire, que l'élection des deux candidats qui ont obtenu 180 voix doit être validée, puisque, suivant la déclaration de la plupart des membres du bureau, la majorité n'était en réalité que de 180.

Le Conseil, adoptant les conclusions de M. le commissaire du gouvernement, décide que l'élection de 4 candidats est annulée, le procès-verbal devant faire foi, de préférence à toute autre pièce.

Une seconde protestation demandait l'annulation de l'élection du maire et de l'adjoint, sous prétexte que les quatre candidats dont l'élection vient d'être annulée, y avaient pris part.

Or, le conseil municipal d'Erre se compose de 12 membres. Deux membres n'ont point assisté à la séance d'élection. Le maire et l'adjoint ont été élus à l'unanimité par 10 voix. En leur retranchant les suffrages des quatre candidats indûment proclamés, il leur en reste encore six; c'est-à-dire qu'ils conservent la majorité.

Cette thèse, soutenue par Me Boyer-Chamard et adoptée par M. le commissaire du gouvernement, l'est aussi par le Conseil, qui rejette la protestation.

Aniche. — La protestation contre les élections d'Aniche est rejetée.

Fort-Mardick. — Il s'agit de l'élection du maire et de l'adjoint

Le premier tour de scrutin, le 18 mai, n'a donné aucun résultat. Un second tour a eu lieu le 23 mai. Sept membres seulement sur douze se sont rendus à la convocation; mais l'un d'eux est sorti avant le vote, qui a donné pour résultats: 4 suffrages exprimés et 2 bulletins blancs. Un troisième tour de scrutin a enfin eu lieu le 28 mai. Cette fois, le conseil était au complet, mais il n'a pas été présidé conformément à la loi, par le doyen d'âge. Le Conseil annule les élections faites le 23 et le 28 mai.

Une seconde protestation allègue que plusieurs groupes de beaux frères font partie du conseil municipal de Fort-Mardick.

1° Deux des membres cités ne sont pas beaux-frères, mais mariés à deux sœurs; le conseil décide que la protestation doit être rejetée sur ce point;

2° Deux autres sont réellement alliés au sens de la loi; le Conseil arrête que le dernier inscrit sur le tableau doit se retirer.

3° Enfin, sur le troisième cas, qui est en tout point semblable au second, le Conseil, quoique reconnaissant le bien-fondé de la protestation, la rejette, parce que cette troisième allégation n'a pas été produite dans les délais légaux.

L'audience se termine à six heures moins un quart.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 25 juin 1884

Au début de l'audience le tribunal rend un grand nombre de jugements dans les différentes affaires de diffamation qui ont été plaidées à l'audience de mercredi dernier.

1° M. Noilhan Salvat, rédacteur en chef de la *Gazette d'Armentières* avait été assigné par M. Tahon-Fauvel, maire d'Armentières, pour un article paru dans la *Gazette* du 15 mai 1884. M. Salvat avait décliné la compétence du tribunal correctionnel, ses critiques s'adressant non à l'homme privé, mais au maire, fonctionnaire public; la répression était, dès lors, du ressort de la cour d'assises.

Conformément à ces conclusions, le tribunal s'est déclaré incompétent et a condamné M. Tahon-Fauvel aux frais.

2° Le *Petit Nord* avait également fait un procès en diffamation à M. Cornuel, gérant du *Radical du Nord* et à M. Leleu, gérant des journaux la *Nouvelliste* et la *Dépêche*. (Nous devons rappeler que, par suite d'une absence pour un motif urgent et personnel, M. Leleu a fait défaut.)

Le tribunal a condamné MM. Cornuel et Leleu, chacun à 50 francs d'amende et à payer au *Petit Nord* la somme de 50 francs à titre de dommages-intérêts.

3° Le *Petit Nord* avait encore intenté un procès en diffamation à M. Cornuel, en même temps qu'à M. Basly, de Denain, et à M. Petit, imprimeur à Lille.

Le tribunal les a condamnés tous les trois à 50 francs d'amende et à 25 francs de dommages-intérêts.

4° Nos lecteurs se rappellent les articles publiés par le *Progrès du Nord* et le *Petit Nord*, au lendemain de la catastrophe de l'ascenseur, contre la supérieure de l'hôpital Ste-Eugénie, qui aurait, au dire desdits journaux, refusé l'entrée de l'établissement à M. le docteur Traill. Ces faits ont été reconnus complètement faux et Mlle Angèle Caillet, en religion sœur Marie-Ursule, avait assigné les journaux susnommés devant le tribunal correctionnel.

Le *Progrès du Nord*, par l'organe de Me Werquin, a présenté sa défense à l'audience de mercredi dernier; Me Baggio, avocat, a plaidé pour le *Petit Nord* à l'audience de ce jour.

Le tribunal a condamné le *Progrès du Nord* à 150 francs d'amende et à 150 francs de dommages-intérêts. Il autorise, de plus, la sœur Marie-Ursule à faire insérer le jugement dans deux journaux du département du Nord, à son choix, et il en ordonne l'insertion en tête du journal le *Progrès du Nord*.

Le jugement, dans l'affaire du *Petit Nord*, sera rendu à l'audience de mercredi prochain.

***

Le tribunal a prononcé ensuite les condamnations suivantes:

Un mois de prison et 500 fr. d'amende contre Louis Florin et Victor Takels, de Roubaix, pour fraude; — 5 jours de prison et 13 fr. d'amende, contre Gustave Wascquier et Arsène Coucau, dit *Coco*, pour destruction d'arbres dans la forêt domaniale de Phalempin; — 4 fr. d'amende contre Charles Boutillier, pour même fait; — un mois de prison et 16 fr. d'amende contre Pauline Vareste, de Roubaix, inculpée de fraude; — enfin, trois mois de prison contre Jules Delandy, et un mois contre François Defack, pour vol à Houplines.

MAITRE CUBE.

NORD

Comines. — Le *Progrès du Nord* publie la rectification suivante qui lui est adressée de Comines:

« Monsieur,

» Les bruits, dont votre journal s'est fait l'écho, concernant la mort de M. le vicaire de Comines, sont complètement faux.

» J'ai été appelé à constater le décès aussitôt l'événement connu; et je puis vous certifier que M. Lacomblé est tombé mort dans sa chambre en travaillant.

» J'ai trouvé sur sa table de travail le papier sur lequel il écrivait, j'ai ramassé son porte-plume sur le parquet et j'ai aidé à mettre le corps sur un lit.

» De fréquentes indispositions, (une entre autres, plus grave, arrivée le Jeudi-Saint à Linselles pendant un sermon), faisaient craindre à M. Lacomblé une mort subite, et il se tenait prêt.

» L'événement lui a donné raison et il n'a point été pris au dépourvu.

» Voilà la seule et stricte vérité.

» La retraite chez les Trappistes ne vous surprendra plus, quand vous saurez que chaque trimestre notre vicaire allait se recueillir pendant quelques jours au mont des Cats.

» Dr VOUTERS. »

Niesly. — Par décret du 21 juin, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique municipal, dans la commune de Niesly.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 juin. — Julien Decottegnie, rue du Collège, 47. — Félix Mondet, chemin des Couteaux, maisons Yvo Hooghe. — Julie Tallin, rue Voltaire. — Louis Merlin, rue de Lannoy, cour Boyaval, 11. — Charles Debusschère, rue Philippe-le-Bon, 2. — Jean Delesalle, rue de Tournai, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 juin. — Hélène Vanhaelemeersch, 1 an, rue d'Archimède, cour Losfeld. — Jean Rose, 58 ans, tisserand, à l'Hôtel-Dieu. — Odille Lefebvre, 22 ans, journalière, rue du Pile, 209. — Josephine Gyselinck, 37 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Gros, 13 — Albert Wuillmart, 25 jours, Grand'Rue, 65.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 24 juin. — Pauline Resbouecq, sentier de Roncq. — Emile Beckman, au Grand Plaisir. — Eugène Parsy, rue du Dragon. Fidèle Delroye, rue de Paris. — Madeleine Delannoy, aux Phalempins.

Décès du 24 juin. — Marie Agache, 12 ans 5 mois, sans profession, rue Nationale. — Thérèse Lesaffre, 78 ans, sans profession, rue de la Latte.

NAISSANCES du 25 juin. — Julien Théry, à l'Epinette. — Jean Pennequin, rue d'Anvers. — Mathilde Verhaeke, rue des Champs.

Décès du 25 juin. — Charles Vancorsens, 53 ans, aux Orions. — Adolphe Dassonville, 44 ans, charpentier, rue des Archers. — Clémence Bonte, 18 ans, sans profession, au Blanc-Seau. — Madeleine Lener, 5 mois, rue St-Jacques.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEKIMPE-DEVOLDRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Célestine-Marie-Joseph DEVOLDRE, veuve de Monsieur Louis DEKIMPE, pieusement décédée à Roubaix, le 24 juin 1884, à l'âge de soixante-dix-huit ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 26 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 27 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 16.

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-DUHAMEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul Louis Joseph DELERUE, décédée à Roubaix, le 24 juin 1884, dans sa 42e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 26 juin, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 27 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 9.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Lannoy, le lundi 30 juin 1884, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Thérèse-Florentine-Henriette LEFEBVRE, veuve de Monsieur Lucien MULLE, décédée à Lannoy, le 2 juillet 1883, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Le *Moniteur* publie, ce matin, à la première page et dans sa partie officielle l'avis suivant:

Aux fonctionnaires et employés de l'Etat

Les fonctionnaires et employés de l'Etat, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, ont un droit égal à jouir librement de leurs prérogatives comme citoyens et comme pères de famille.

Comme citoyens, s'ils sont électeurs, ils peuvent voter selon leurs convictions. Aucune pression, aucun abus d'influence ne peut être exercé sur eux et leurs opinions personnelles ne sont ni un titre à d'injustes faveurs, ni une cause de défaveur. Toutefois, la nature même de leur mandat doit leur interdire de se jeter dans la mêlée des partis.

Comme pères de famille, ils ont le libre choix de l'école pour leurs enfants. Aucune atteinte, directe ou indirecte, ne peut être portée à ce droit constitutionnel.

Le devoir du gouvernement est de sauvegarder pleinement la liberté de conscience de tous les serviteurs de l'Etat.

Si ces règles étaient enfreintes, les abus devraient être immédiatement signalés au ministre compétent, par la voie hiérarchique.

Le ministre des finances,
J. MALOU.

Le ministre de la justice,
CH. WOESTE.

Le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,
V. JACOBS.

Le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,
A. BEERNAERT.

Le ministre des affaires étrangères,
Chevalier A. DE MOREAU.

Le ministre de la guerre,
CH. PONTUS.

Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes,
J. VANDENPEEREBOOM.

« Cette ferme déclaration sauvegarde deux libertés trop souvent violées par le libéralisme: la liberté électorale et la liberté d'enseignement.

» Elle sera accueillie avec satisfaction par le pays entier comme un gage efficace de la politique d'affranchissement et de réparation, inaugurée par le ministère. Fidèle à son programme, le nouveau cabinet n'entend pas être, comme son prédécesseur, un gouvernement de combat. Il ne menace point les libertés acquises; mais un de ses premiers actes est de restaurer les libertés perdues.

» Nous l'en remercions et nous l'en félicitons ».

Le futur nonce à Bruxelles. — Nous lisons dans le *Courrier de Bruxelles*:

« Nous apprenons de Rome, de bonne source, que le Saint-Père, voulant donner à la Belgique et à notre souverain un témoignage nouveau de son affection, accréditera près de Sa Majesté Léopold II, comme nonce apostolique, un des prélats les plus distingués de la diplomatie pontificale, prélat dont la haute expérience, acquise dans des missions difficiles, sera un gage de succès pour celle qu'il remplira dans notre catholique pays.

» La Belgique en sera reconnaissante à Sa Sainteté Léon XIII, envers qui nous sentons croître de jour en jour notre amour filial et notre reconnaissance. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La préfecture de police

Paris, 26 juin.

Il est de nouveau question du remplacement, à la préfecture de police, de M. Camescasse par M. Leguay. On dit que M. Waldeck-Rousseau, assailli de réclamations par M. les membres du Parlement, sollicité par M. Ferry, serait résigné à leur sacrifier le directeur des affaires départementales, auquel il donnerait, à titre de compensation, la succession de M. Camescasse. Cette nouvelle est d'autant plus vraisemblable que les rapports entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police sont, depuis quelques mois, très tendus.

M. Camescasse aurait même déjà été remplacé si M. Raynal ne l'avait pris sous sa protection.

Dessous de cartes

Paris, 26 juin.

Les dessous de certaines polémiques sont parfois amusants!... Le journal *Paris* qui, il y a quelque temps, avait mené une chaude campagne contre la *France*, s'était tout à coup radouci et, dans le monde de la presse aussi bien que dans le public, on avait été quelque peu surpris de ce revirement, lorsque, avant-hier, les attaques ont recommencé contre le directeur actuel du journal de Girardin.

Voici le secret de cette évolution:

Paris appartient à un financier M. Edmond Veil-Picard, qui aurait éprouvé, en ces derniers temps, le désir de vendre son journal à M. Laloux, le directeur de la *France*, pour opérer la fusion des deux journaux — le bruit en avait même couru sur le boulevard et avait été enregistré par l'*Intransigeant*.

Mercredi dernier, M. Veil-Picard serait allé déjeuner à La Chapelle en Serval, où demeure, en été, M. Laloux, et lui aurait proposé formellement l'affaire dont il lui avait déjà parlé plusieurs fois évasivement.

Une longue conversation s'ensuivit; mais M. Laloux n'acceptant pas ces ouvertures, M. Veil-Picard l'aurait prévenu que s'il n'achetait pas son journal, il pourrait lui en cuire.

Et voilà pourquoi, toujours s'il faut en croire les gens bien informés, *Paris* s'est remis à attaquer violemment le directeur de la *France*.

Bismarck malade

Gastein, 25 juin.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que M. de Bismarck souffre d'un refroidissement qui l'a empêché d'assister, ces jours derniers, aux séances du Parlement allemand.

Les funérailles du prince d'Orange

La Haye, 25 juin.

La date précise des funérailles du prince Alexandre n'est pas encore définitivement fixée, mais selon toute probabilité la cérémonie aura lieu le 8 juillet, après le retour du roi Guillaume qui, sur les instances pressantes de son conseil des ministres, a consenti à rester à Carlsbad, pour finir sa cure. Les ministres n'ont pu venir à bout des résistances du souverain qu'en lui exposant qu'il devait faire taire ses sentiments de père devant les intérêts de la nation.

D'après les ordres du Roi, le grand-maître des cérémonies a fixé la durée du deuil de l'héritier de la couronne à douze semaines, dont quatre en grand deuil, quatre en demi-deuil et quatre en demi-deuil de cour.

La petite vérole à Londres

Londres, 25 juin.

Un télégramme reçu de Copenhague, par l'agence Reuter, annonce que, par suite de l'épidémie de petite vérole qui règne à Londres, les autorités danoises ont donné l'ordre de prendre, à l'arrivée de tous les navires venant de cette ville, les mesures nécessaires pour empêcher l'importation de cette maladie contagieuse.

La panique du passage de l'Opéra

Paris, 26 juin.

Hier soir, vers neuf heures et demie, un commencement d'incendie se déclara dans les sous-sols d'une imprimerie passage de l'Opéra. Le feu se déclara dans un endroit où se trouvaient plusieurs bombonnes de pétrole. On s'en rendit maître en couvrant de sable et de terre mouillée le foyer de l'incendie.

Le feu était éteint, et l'émotion se calmait chez les habitants du passage, lorsque soudain une détonation retentit. Aussitôt, tout le passage fut en émoi. Les ouvriers d'une imprimerie, les garçons et les locataires d'un hôtel situé dans le passage, tous les commerçants, beaucoup de promeneurs se précipitèrent vers l'endroit où s'était fait entendre la détonation. On cherchait avec anxiété la cause de l'explosion: « C'est le gaz, nous allons sauter! » disaient les plus poltrons. Une vraie panique, enfin.

Enfin, on finit par se rendre compte que la détonation était l'œuvre d'un farceur. Voyant l'émotion causée par l'incendie, ce mauvais plaisant avait trouvé drôle de tirer un coup de revolver.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La trahison chinoise

Paris, 26 juin.

Une dépêche du général Millot, datée du 15 juin, adressée au ministre de la marine, confirme qu'une colonne de 700 hommes dont 300 auxiliaires Tonkinois allant occuper Long-Son a été attaquée, dans un défilé, par 4,000 réguliers chinois.

La colonne a conservé toutes ses positions et a obligé les ennemis à se retirer.

Elle a perdu 7 morts et 42 blessés dont deux officiers.

Le général Négrier a été envoyé avec deux bataillons et deux batteries.

Le choléra

Paris, 26 juin

Il y a eu deux nouveaux décès cholériques, hier soir, à Toulon. En conséquence, le total des décès de la journée est de sept.

Mesures préventives à Lyon

Lyon, 27 juin.

Le conseil municipal a voté un crédit de 18,000 fr. en prévision des mesures contre le choléra.

Conseil des ministres

Paris, 26 juin.

Les ministres, réunis sous la présidence de M. Ferry ont pris communication des graves nouvelles reçues par le ministre de la marine concernant l'attaque à Lang-Son de la colonne Négrier. Ordre a été donné d'interrompre le rapatriement des troupes.

L'escadre de l'amiral Courbet, actuellement en baie d'Along, a reçu l'ordre de rejoindre la division navale de l'amiral Lespès.

L'amiral Courbet se concertera avec M. Patenotre allant à Tientsin en vue des mesures à prendre pour obtenir satisfaction.

Ces nouvelles produisent une vive émotion à la Chambre; on assure qu'une question va être posée dans la séance d'aujourd'hui.

M. Hérisson a communiqué les nouvelles relatives au choléra. On a constaté hier 7 décès, M. Brouardel assure qu'on se trouve en présence du choléra sporadique

Une dépêche particulière dit, cependant, que la situation s'aggrave.

Réunions parlementaires

Paris, 26 juin.

L'union des droites a décidé de repousser toute proposition tendant à limiter les droits du congrès.

L'extrême-gauche s'est prononcée dans la question des sucres pour l'adoption d'un régime commun à la métropole et aux colonies.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 26 juin 1884

Présidence de M. BRISSON

M. Hérisson, répondant à la question qui lui est posée sur le choléra de Toulon, assure que les deux rapports médicaux reçus confirment le caractère local de la maladie. Les mesures sont prises pour combattre le fléau.

M. Ténot pose une question sur l'attaque de Lang-Son.

M. Ferry confirme les termes de la dépêche que nous avons reproduite plus haut. Il ajoute qu'il a télégraphié aussitôt à M. Patenôtre de demander satisfaction à Pékin. L'amiral Courbet marche sur le nord à la tête de deux escadres.

M. Delafosse développe son interpellation sur la question d'Egypte. Il dit que, devant les concessions insignifiantes de l'Angleterre, la Chambre doit désavouer la convention, sinon c'en serait fait de notre influence en Orient. Les promesses touchant l'évacuation de l'Egypte sont un leurre. L'Angleterre a désorganisé l'Egypte, et, ne sachant plus où donner de la tête, elle a recours à la conférence. Qui paiera les frais de l'emprunt? La France, du moins la dépêche de notre ambassadeur le fait croire. M. Ferry en accepte-t-il la responsabilité?

Devant une conférence européenne, l'arrangement anglo-français est inutile. L'orateur conclut que nous devons nous rendre à la conférence les mains libres et pour reconquérir une partie de nos droits (Applaudissements à droite.)

M. Ferry estime que la conférence trouvera dans le discours de M. Delafosse des arguments contre la France. (Protestations à droite.) Il insiste sur ses précédentes déclarations.

La séance continue.

PROGRAMMES DES THÉATRES

Grand-Théâtre de Lille. — Mlle JUDIC, avec le concours des artistes du Théâtre des Variétés de Paris, MM. Christian, Lassouche, Cooper, Edouard Georges, etc., donnera trois représentations:

Dimanche 29 juin. — NINICHE, comédie en trois actes.

Lundi 30 juin. — MAM'SELLE NITOUCHE, comédie en quatre actes

Mardi 1er juillet. — LA COSAQUE, comédie-opérette en trois actes, de MM. Henri Meilhac, Alfred Hennequin, Albert Millaud, musique d'Hervé.

Hippodrome Lillois. — Lundi 30 juin 1884. — Bureaux à 8 h. 0[0. — Rideau à 8 h. 1[2.

Une seule représentation donnée par M. Fusier, du Palais-Royal; Mlle Gilberte, des Bouffes-Italiens; M. Tervil, des Variétés; Mlle Marthe Lys, du Gymnase; M. Arone, 1er prix du Conservatoire.

Dimanche, 29 juin. — Grand tir à l'arc au but chez M. Dufermont-Boussemart, cabaretier à l'estaminet du *Coq*, à Hem. 200 francs de prix.

C'est au pied du mur que l'on voit le maçon, c'est en achetant à *la Grande Maison*, 52 *bis, rue Esquermoise, à Lille*, vos parapluies, vos cannes, vos ombrelles; ou les y faisant réparer, recouvrir, que vous serez convaincus des grands avantages existant dans la qualité, les prix modérés, le grand choix et la bonne finition des articles. Essayez et vous continuerez. 27,201j,3t.—1946

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Société au capital de 25 MILLIONS

Constituée par actes des Autorités législatives du Canada

ÉMISSION

de 15.000 Obligations de 500 fr. rapportant 25 fr. par an nets de tous impôts actuels

L'intérêt annuel sera payé par semestre les 1er Janvier et 1er Juillet, à raison de 12 fr. 50 nets à Paris et en dollars, au change du jour, à Québec et Montréal

Remboursement à 500 fr. en 50 ans à partir du 1er Juillet 1885

PRIX D'ÉMISSION: 466 fr. 50

(Jouissance 1er juillet 1884)

Payables
40 fr. » en souscrivant.
126 » 50 à la répartition.
150 » » du 1er au 15 septembre.
150 » » du 1er au 15 novembre.

Faculté, à toute époque, à partir de la répartition, d'escompter à 5 0[0 les versements ultérieurs.

Moyennant le versement intégral de 462 fr. 50 *On peut souscrire des titres entièrement libérés ayant un droit de préférence dans la répartition*

L'Obligation donne un revenu de 5 fr. 40 0[0, sans compter la prime du remboursement au pair

On souscrit: JEUDI 3 JUILLET

(et dès à présent par correspondance)

A la BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin,

Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boul. des Italiens, à Paris et dans leurs Agences en France et à l'Etranger.

Les démarches seront faites pour l'admission des 15,000 Obligations à la cote de la Bourse.

27,30—2081j

La découverte des *Dragées Sainte-Lucie* est bien certainement une des plus précieuses qui soit venu enrichir la thérapeutique médicale. Nous définissons ainsi les propriétés de ce merveilleux remède: Estomac neuf, digérant bien, sans renvois acides, sans pitnites le matin; tel est le premier résultat. Bon appétit, bon sommeil, plus de maux de tête, plus de migraines, toujours la langue propre, jamais l'haleine fétide; tel est le second. Ventre libre avec selles régulières et abondantes, entraînant toujours avec elles les biles et les glaires dont la rétention contre nature, et l'infiltration dans l'organisme, sont autant de causes morbifiques; tel est le troisième résultat.

1 fr. 50 le flacon. Les Dragées Sainte-Lucie de Huyon, pharmacien à Solesme (Nord). — Exiger avec soin la marque de fabrique et la signature de l'inventeur. 18 a. 9 29 m. 27 j. 25 jt.— 10315

COMMERCE

LAINES

Gustrow, 23 juin.

Arrivages à la foire de cette année 12,500 quintaux. Lavage satisfaisant. Les affaires, après avoir été d'abord languissantes, sont devenues plus actives plus tard. Prix en baisse de 6 à 10 Rm. sur les cours de l'an dernier. Les laines mi-fines notamment sont dépréciées; on a payé 140 à 160 Rm. La majeure partie des apports se trouvent maintenant vendus.

Kircheim, 21 juin.

Arrivages à la foire de cette année 10,000 quintaux. Le lavage des laines est bien réussi. Le tout a été vendu à une réduction de prix de 6 à 10 0/0.

COTONS

Le Havre, 24 juin

Marché calme. Ventes 1,100 balles. On cote disponible et courant fr. 72 25, s/juillet fr. 72 25, s/août fr 72 90, s/sept. fr. 73 50, sur octobre fr. 74 25, s/nov. fr. 73 .., s/déc. fr. 72 75, s/janv. fr. 73 25, s/févr. fr. 73 50, s/mars fr. 73 50, s/avril fr. 73 75 les 50 kil

Le Havre, 25 juin

Ventes: 1,300 balles. Marché inchangé.

Liverpool, 26 juin.

Ventes: 8,000 balles. Marché calme

New-York, 25 juin.

Middling Upland, 11 1/8

Recettes aux Etats-Unis: 1.3 0 balles. Inchangé.

Cotes en cents du Middling, classe américaine: à New Orléans, 11 1/8 Savannah, 11 1/8.

TISSUS ET FILÉS

Manchester, 24 juin.

Marché lourd et sans autres affaires que pour les stricts besoins. Les filés, tant pour la consommation que pour l'exportation, sont pleinement en baisse de 1/8d. par liv. sur les cotations de vendredi dernier, toutefois la demande est faible pour tous les numéros. Les tissus sont d'un écoulement de plus en plus difficile; il y a absence complète d'achats par spéculation et les prix dénotent généralement une tendance vers une légère baisse.

SOIES

Shanghaï, 24 juin.

Marché calme; prix fermement soutenus; Tsatlee best numéro 4 1/2 Taels 4[, Kahing numéro 2 best T. 4[, Kahing numéro 3 best T. 42. La qualité des soies blanches Kahing est belle, le titrage est un peu grossier. Woozis numéro 1 market T. 2 0, Chineum T. 29 1/2.

Change sur Paris fr. 6 50.

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

du jeudi 26 juin 1884

Huile de colza. — Tendance calme.

	Cours précéd.	Cours du jour
Courant	67 50	67 50
Juillet	67 50	67 50
Juillet-août	68 —	67 75
4 derniers	70 —	70 ..

Huile de lin

Courant	50 25	51 —
Juillet	51 25	51 —
Juillet-août	51 50	51 25
4 derniers	52 —	52 75

Spiritueux. — Tendance calme.

Courant	44 —	44 —
Juillet	44 75	44 50
Juillet-août	45 —	44 75
4 derniers	45 50	45 50

Stocks: 15,675.

Farines. — 9 marques. — Tendance lourde.

Courant	47 30	47 30
Juillet	47 75	47 75
Juillet-août	47 80	47 90
4 derniers	49 —	49 —
Marque Corbeil	52 —	51 —

Circulation: 3,390

Blés. — Tendance calme.

Courant	22 40	22 40
Juillet	22 —	22 90
Juillet-août	23 10	23 —
4 derniers	23 75	23 75

MARCHÉS DE PARIS

PARIS, 25 juin.

Colza. — Les prix sont sans variation et les affaires presque nulles.

Le courant du mois, demandé à 67 25, est tenu à 67 50.

On fait du livrable en juillet à 67 50.

Juillet-août restent cotés de 67 75 à 68 fr.

Les 4 derniers mois de 69 25 à 70 fr.

Les 4 premiers mois sont demandés à 71 fr. et tenus à 71 25.

Cote établie à 12 h. 1/2:

Disponible	67 25	67 50	Juillet-août	67 75	68
Juin	67 25	67 50	4 derniers	69 75	70
Juillet	67 50	..	4 premiers	71	71 25

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Lins. — Mêmes prix; affaires nulles.

Disponible	50 50	51	Juillet-août	51 25	51 50
Juin	50 50	51	4 derniers	52	52 75
Juillet	51	51 25	4 premiers	52	53 25

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0).

Pétroles. — Cours aux 100 kilos. — Disp 49 .. à 50 — Livrable 49 .. à 50 .. — Essence de 700 à 710, disp. 52 .. à 53 .. — Idem livrable, 52 .. à 53 .. — On cote au détail, à l'hect.: Pétrole raffiné, disponible 40 .. à .. Livrable, 40 .. à ..

Lucifine prise à Paris ou à Rouen	
Disponible	41 .. ..
Livrable	4 .. ..
Essence livée disponible	39 .. ..
» livrable	39 .. ..

MARCHÉS DE LILLE

25 juin	HUILES l'hectolitre		GRAINES l'hectolitre		TOURT les 100 kil	
	Cours du jr	C. pr.				
Colza	68		26 ..		20 ..	20 50
Epurée	74					
Œillette b g			26	29	18	
Lin de pays	53 50	20	23	24	25 25	
Lin étranger	51 ..	49	22	22	50 23	50
Chanvre		15	17	17		
Cameline		16	18	17	18	

Marché au bestiaux du 23 au 25 juin

ESPECES d'animaux	PRIX DE REVIENT AU KILOG sur pied. 1re qualité	2e qualité	3e qualité	Poids moyen vif.
Bœufs	1.80	1.70	1.55	.
Vaches	1.65	1.55	1.40	..
Taureaux	1.60	1.50	1.35	..
Veaux	2.05	1.90	1.70	..
Moutons	1.95	1.90	....	..
Porcs	1.45	1.40	1.35	..

Marché aux grains du 25 juin

Quantité 103 sacs de 1 hect. de blé blanc 19 35 à ..
— 19 roux 17 ..

Prix extrêmes du blé blanc 18 .. 19 75
— roux .. .. ..

Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re qualité. 31 ..

Les dix marchés réunis. — Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras:

Moyenne du jour: Blé blanc, 18 93; roux, 17 17.

COURS DE CLOTURE

du marché de New-York du 25 juin 1884.

Cotons

Ventes du jour: 124,000 balles. Marché soutenu

Recettes: 1,300 balles, contre 2,000 en 1883